



Que faire lorsque l'on est cautionnaire de son ex conjoint??

Par **kaloo_a_**, le **18/01/2008** à **10:53**

Bonjour,

J'aimerais savoir se que l'on pourrait faire lorsque l'on s'est porté caution pour quelqu'un et que l'on ne veut plus l'être, dans ce cas précis l'ex-conjoint sur-endetté??? très important je suis sous pression , réclame de l'argent tous les mois et je ne veux plus y donner

Dans l'attente d'une réponse ou info, ou me dire vers qui ou quel organisme je pourrais me tourner

Merci

Par **ly31**, le **18/01/2008** à **17:15**

Bonsoir,

Vous vous êtes porté caution de quoi ? ?

Si vous vous êtes porté caution pour un appartement, vous restez cautionnaire jusqu'à la durée du bail

A vous lire

ly31

Par **kaloo_a_**, le **18/01/2008** à **22:02**

bonsoir,
et merci de votre réponse déjà, je me suis porté caution pour un rachat de crédit et désolé du manque de précisions dans ma question je ne suis pas habitués à ce genre de démarche

Par **ly31**, le **19/01/2008** à **07:06**

Bonjour,

Vous vous êtes donc porté caution sur le rachat d'un crédit !

Vous restez cautionnaire (responsable de la dette) jusqu'au remboursement de ce crédit, je suis désolée mais dans cette situation il n'y a rien à faire, vous ne pouvez pas vous y soustraire

Je reste à votre disposition et je vous souhaite un bon week end

ly31

Par **kaloo_a_**, le **19/01/2008** à **09:37**

bonjour,
merci d'avoir répondu , un peu déçu de voir qu'il n'y ai pas de solution à mon problème
bon week end à vous aussi